

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 30 septembre, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Yannick BOVICS, Françoise TRABUT, Andrée JAN, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Christelle MEGRET pouvoir à Sébastien MARCO, Adel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Sophie BATTARD pouvoir à Martine KOHLY, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 74/2024 – Demande de renouvellement du classement en station classée de tourisme

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Tourisme, notamment son article L.133-13 et suivants,
Vu le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,
Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées,
Vu l'Arrêté du 16 juin 2023 modifiant l'article 3 et l'annexe II de l'arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme
Vu l'arrêté du 3 juin 2024 modifiant l'arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme
Vu le décret du 12 avril 2013 portant classement de la commune d'Allevard-les-Bains comme station de tourisme
Considérant que ce classement est délivré pour une durée de 12 ans
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2020 portant dénomination en commune touristique la commune d'Allevard-les-Bains,
Considérant la délibération n°55/2024 du conseil municipal en date du 15 Juillet 2024 sollicitant le renouvellement de ce classement
Vu l'arrêté préfectoral en attente d'attribution de classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme d'Allevard-les-Bains,

Considérant que la Commune d'Allevard-les-Bains est une station thermale mais également une station de ski et qu'elle souhaite continuer à les mettre en valeur afin de rester un lieu privilégié de détente et de conserver sa place au niveau départemental et régional,

Considérant que la ville d'Allevard-les-Bains répond aux conditions de classement en station de tourisme, notamment en matière :

- d'accès et de circulation dans la commune,
- d'accès à Internet,
- d'hébergement touristique,
- d'accueil, d'information et de promotion touristique,
- de services de proximité sur et autour de la commune,
- d'activités et d'équipements présents sur le territoire,
- d'urbanisme et actions en matière d'environnement,
- d'hygiène, équipements sanitaires et gestion des déchets,
- de sécurité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- SOLLICITE Monsieur le Préfet d'Isère afin d'obtenir le renouvellement du classement pour l'ensemble de la commune d'Allevard-les-Bains en tant que station classée de tourisme.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour l'obtention dudit classement

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatre abstentions : Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD (pouvoir à Martine KOHLY)

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN



Le Maire,
Sidney REBBOAH

